

## RÈGLEMENT REPAIR'CAFE

- Les réparations et activités au Repair Café sont effectuées gratuitement avec l'aide de bénévoles.
- Les participants effectuent autant que possible eux-mêmes les réparations, avec l'aide des bénévoles présents : l'objectif est d'apprendre à réparer soimême son appareil/objet.
- En cas d'affluence et pour éviter une attente trop longue, un seul objet par personne sera examiné. Les participants feront à nouveau la queue pour la réparation d'un second objet.
- Les travaux étant réalisés avec l'aide de bénévoles, leur responsabilité, ni celle des organisateurs du Repair Café ne peut être engagée :
  - Sur les dommages éventuels causés sur les appareils/objets suite aux conseils ou aux instructions de réparation donnés ;
  - Sur les dégâts sur des appareils/objets présentés, ou dommages consécutifs, ou encore de tout autre dommage découlant des activités au Repair Café.
- Les participants apportant des objets à réparer le font à leurs risques. Les réparateurs ne donnent aucune garantie sur les réparations effectuées avec leur aide et ne sont pas responsables d'un éventuel mauvais fonctionnement après leur intervention sur les objets.
- Les bénévoles se réservent le droit de ne pas réparer certains objets, pour des raisons de vétusté trop grande, de pièces de réparation manquantes, de non connaissance de l'appareil, ... ou toute autre raison justifiée.
- Les bénévoles n'ont pas l'obligation de remonter les appareils démontés qui ne peuvent pas être réparés.
- Les participants au Repair Café sont responsables de l'évacuation et du recyclage approprié des appareils/objets irréparables.
- Les participants s'engagent à dégager de toute responsabilité la commune de Pontault-Combault, les organisateurs présents, ainsi que les bénévoles, en cas d'accident ou de dommage de quelque nature que ce soit, sans aucun exception ni aucune réserve.



